

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2014

### **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE CREDIT DU BUDGET LOTISSEMENT**

Le conseil accepte le renouvellement pour un an de la ligne de trésorerie du budget lotissement pour un montant de 200 000 € et charge le Maire de signer le contrat avec le Crédit Agricole.

### **EMPRUNT A COURT TERME DU BUDGET COMMUNAL**

Le conseil accepte le principe d'un emprunt à court terme de 50 000 € au taux de 2,90 % pour remplacer la ligne de trésorerie qui se termine et charge le Maire de signer le contrat avec le Crédit Agricole.

### **INCORPORATION DE BIENS SANS MAITRE DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL**

Au terme de la procédure, le conseil décide de s'approprier les biens immobiliers cadastrés B 894, B776 et ZD 77, situés 4 rue du foyer, route de Molineuf et chemin du vieux moulin et considérés comme biens sans maître. Il charge le Maire de prendre l'arrêté d'incorporation de ces biens dans le domaine privé communal.

### **PRIX DES TERRAINS AU LOTISSEMENT AVEC TVA SUR MARGE**

Le conseil fixe les prix des terrains restant à vendre du lotissement de la Corne du Cerf incluant la TVA sur marge.

### **RESILIATION DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN**

Le conseil décide de résilier la convention de mise à disposition de terrain communal à Champigny-sous-Orchaise pour non utilisation.

### **OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT**

Le conseil accepte d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif d'un montant de 9 500 € pour l'acquisition de matériel informatique et d'un destructeur de documents pour le secrétariat de la mairie et pour la création d'accotements chemin des Grands Auvernats.

### **PROJET DE REDECOUPAGE DES CANTONS DU LOIR-ET-CHER**

Le conseil s'oppose au projet de redécoupage cantonal tel qu'il a été transmis par le Préfet au Conseil Général de Loir-et-Cher en date du 2 décembre 2013.

Orchaise, le 10 février 2014  
Le Maire,



  
Gérard CHARZAT